Bulletin d'adhésion

ASSOCIATION D'OLÉICULTEURS FAMILIAUX EN PAYS NÎMOIS

- Mon adhésion me permet de participer gratuitement aux séances d'initiations et de formations notamment à la taille ou la greffe de l'olivier ainsi qu'à la dégustation de l'huile d'olive ou d'olives de table
- Mon adhésion me donne droit à un exemplaire du « Passeport de l'oléiculteur familial en Pays Nîmois » (52 pages A6) édité par l'association.
- Mon adhésion me donne droit à apporter mes olives (uniquement les olives produites sur les arbres que je possède) au micro-moulin de l'association pour une seule campagne de trituration pendant l'année en cours dans les conditions indiquées chaque année dans le code de bon usage du moulin qui sera porté à ma connaissance, en particulier sur la qualité des olives et le prix au kilo apporté (à titre indicatif 0,50€ par kilo en 2023). La quantité d'huile restituée correspond au rendement moyen au jour de la trituration de vos olives. A noter que Promolive restitue la totalité de l'huile à ses adhérents et ne garde ni ne commercialise aucun volume. Il est rappelé que l'adhérent s'interdit de faire commerce de l'huile ainsi produite et restituée.
- J'ai conscience que ma cotisation permet, indépendamment du volume d'olives produit et de l'utilisation ou pas du moulin, de faire vivre l'association et de participer ou mener diverses actions de promotion de l'olivier et de l'oléiculture familiale en pays nîmois, notamment auprès des jeunes générations, écoles, collèges et lycées. Une mission essentielle!
- J'autorise l'Association Promolive à me contacter par e-mail pour me tenir informé des actions qu'elle mène.